

C N

DN 1259
SN

République du Sénégal

MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA STATISTIQUE

ENQUETE SUR LES PRIORITES

RESUME DES RESULTATS PRELIMINAIRES

NOTE PRESENTEE AU COMITE SCIENTIFIQUE

Dakar, Novembre 1992

1. Contexte et objectifs

L'Enquête Sur les Priorités (ESP) s'inscrit dans le cadre du programme portant sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA). Elle a été financée par le Projet d'Appui à la Gestion du Développement (PAGD) et exécutée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS). La collecte a eu lieu entre Septembre 1991 et Janvier 1992.

A court terme, l'ESP vise les trois objectifs suivants:

- a) - produire des indicateurs socio-économiques sur les conditions de vie des populations;
- b) - identifier les groupes socio-économiques qui composent la population;
- c) - fournir des informations permettant d'assister les pouvoirs publics dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques intégrant les dimensions sociales de l'ajustement et du développement.

Même si elle s'inscrit dans le cadre du programme DSA, l'ESP ne constitue pas une évaluation des effets du PAS. En effet, sur un plan méthodologique et analytique, il est difficile de faire la part entre les effets attribuables à la pauvreté chronique et ceux liés au programme d'ajustement structurel. De plus, l'ESP n'a porté que sur les ménages, laissant de côté les infrastructures sociales et économiques. Or c'est à travers ces infrastructures que le PAS affecte bien souvent les conditions de vie des ménages. Par ailleurs, en l'absence de données sur la situation avant l'ajustement, toute tentative d'évaluation des effets de ce dernier devient un exercice incertain.

2. Plan et base de sondage

L'ESP a porté sur un échantillon probabiliste, stratifié et à deux degrés touchant 9960 ménages sélectionnés à travers toute l'étendue du territoire national. La base de sondage a été constituée des districts de recensement de Mai 1988. Ces districts ont été tirés avec probabilité proportionnelle à leur taille au sein de chaque strate constituée. Une fois sélectionnés, ces districts sont dénombrés, 20 ménages sont tirés dans chacun, sans considération de la taille cette fois-ci. Au total, 498 districts ont été tirés, soit 9960 ménages.

3. Contenu de l'enquête

L'ESP a couvert les domaines suivants:

- caractéristiques de chefs de ménage (CM);
- alphabétisation, fréquentation et abandons scolaires; niveau d'instruction;
- dépenses annuelles d'éducation;
- état de santé, fréquentation des services de santé et
- + dépenses de santé au cours des 12 derniers mois;

- mesures anthropométriques des enfants âgés de 6 à 59 mois;
- migration;
- activités économiques: emploi, occupation, chômage
- conditions de logement et accès au confort;
- accès aux services de base: école élémentaire, secondaire et infrastructures de santé;
- entreprises non agricoles;
- productions agricoles;
- patrimoine des ménages;
- dépenses des ménages;
- revenus des ménages.

Cette note résume le rapport préliminaire de l'Enquête sur les Priorités.

4. Caractéristiques démographiques

L'échantillon de l'ESP a porté sur une population totale de 85.249 individus. Extrapolé en tenant compte du plan de sondage, cet échantillon donne une population résidente totale de 7.306.400 habitants à la date approximative du 30 Novembre 1991. Le recensement de la population et de l'habitat donnait une population de 6.892.700 habitants à la date du 30 Mai 1988. Projetée à l'aide d'un taux d'accroissement moyen annuel de 2.8 %, la population du Sénégal serait de l'ordre de 7.592.200 personnes au 30 Novembre 1991.

La population du Sénégal compte 3.524.500 hommes (48,2 %) et 3.781.900 femmes (51,8 %). Elle a une structure très jeune, avec 58 ayant moins de 20 ans, c'est-à-dire que les intéressés sont nés au cours des 20 dernières années. La population âgée de 65 ans ou plus ne représente que 3.5 % de l'ensemble. Celle en âge de voter (18 ans et plus) est estimée à 3.331.000 personnes à la date du 30 Novembre 1991.

Cette structure jeune est le résultat d'une fécondité élevée. En moyenne, une femme sénégalaise en fin de procréation aura mis au monde 6,5 naissances vivantes (EDS, 1986). Ainsi, en raison de ce niveau élevé de la fécondité, chaque année il y a davantage de femmes en âge de procréer et il naît davantage d'enfants que l'année précédente. C'est ce qui explique la jeunesse de la population.

Au total, 2.951.300 personnes, soit 40,4 % vivent dans les communes¹. On assimilera cette population à la population urbaine dans tout le texte. La population rurale, c'est-à-dire celle résidant en dehors des communes, compte pour 59,6 % de l'effectif total. Ceci fait du Sénégal l'un des pays les plus urbanisés en Afrique sub-saharienne.

¹. Les villages érigés en communes depuis 1990 seront considérés comme faisant partie de la zone rurale dans cette étude.

5. Alphabétisation et éducation

L'ESP permet d'étudier l'alphabétisation pour toutes les personnes âgées de 10 ans et plus. Elle aborde aussi la fréquentation, la déperdition et le retard scolaire, le type d'enseignement fréquenté et les motifs d'abandon scolaire. Ces informations peuvent être examinées en relation avec les caractéristiques du ménage, possibilités qu'offriraient difficilement les statistiques scalaires courantes.

Parmi la population âgée de 10 ans ou plus (4.772.400), 2.330.200 personnes ont déclaré savoir lire ou écrire, toutes langues confondues, et 2.442.200 ont déclaré ne savoir ni lire ni écrire. Le taux d'analphabétisme est de 51 % pour l'ensemble, de 32 % pour les hommes, et de 68 % pour les femmes.

D'après l'ESP, on comptait en 1991, 826.800 élèves et étudiants âgés de 6 à 30 ans dans le système scolaire d'enseignement français, dont 493.200 garçons et 332.200 filles.

Le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement élémentaire (6 ans ou plus) en 1991 est estimé à 628.762. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement élémentaire, rapport de l'effectif des élèves dans l'enseignement élémentaire à l'effectif de la population âgée de 7-12 ans (1.305.700), est de 48.2 %.

On dénombre quelques 13.800 étudiants dans l'enseignement supérieur vivant dans les ménages, c'est-à-dire en dehors des structures d'accueil telles que les internats et les cités universitaires².

6. Activités économiques

Les questions examinées dans cette enquête portent sur le volume et la structure par âge et sexe de la main d'oeuvre, le chômage, les occupations exercées, les secteurs et branches d'activités, l'ancienneté dans les occupations principale et secondaire, les montants des salaires annuels et mensuels des occupations principales et secondaires ainsi que les motifs d'abandon de l'activité précédente, le cas échéant.

Parmi les 4.772.400 personnes âgées de 10 ans et plus, la population active (qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs) s'élève à 3.056.000 personnes, soit 41.8 % de la population totale (taux brut d'activité) ou 64 % de la population âgée de 10 ans ou plus (taux épuré). De ces actifs, 2.741.500 sont occupés.

² Les ménages collectifs tels que les internats et les cités universitaires sont exclus de l'échantillon. Ainsi, l'estimation des effectifs d'étudiants ne porte que sur ceux qui vivent dans les ménages ordinaires.

Les chômeurs sont au nombre de 314.500. Un travailleur sur 10 est donc en chômage.

Ces taux varient avec le sexe et la zone de résidence. En milieu urbain le taux d'activité des hommes est de 63.8 % contre 35.6 % pour les femmes. Quant au taux d'occupation, il est de 73.9 % pour les hommes et 76.9 % pour les femmes. Le taux de chômage en milieu urbain atteint 24.5 % chez les hommes et 21.6 % chez les femmes.

Dans les chefs lieux de régions, les taux de chômage sont de 27.0 % et 23.0 % respectivement pour les hommes et pour les femmes. Ces taux élevés de chômage en milieu urbain sont à la fois le résultat de plusieurs facteurs: une économie de plus en plus morose, des compressions de personnel et des fermetures des entreprises suite au programme d'ajustement structurel, de la déperdition élevée dans le système éducatif, de la croissance urbaine rapide elle même due à l'accroissement naturel rapide et un exode rural intense.

Avec 2.741.500 travailleurs, la population occupée est composée, à 55 %, d'actifs établis à leur compte (1.503.500). La forte prépondérance des indépendants est un trait caractéristique des économies des pays en voie de développement. Les aides-familiaux (28,5 %), personnes travaillant sans rémunération pour le compte d'un membre de la famille, constitue une forte proportion de la main d'oeuvre. Leur importance numérique est à mettre en relation avec le caractère rural encore très marqué de l'économie sénégalaise.

Les salariés du privé (employés des entreprises, du secteur formel ou informel et des ménages) comptent pour 8,3 % des personnes occupées. Ce faible pourcentage est aussi un autre trait de la faiblesse de l'économie sénégalaise. Les salariés du secteur public, au nombre de 79.000³, ne représentent que 2.8 % de la main d'oeuvre occupée. On notera surtout une très faible présence des femmes dans ce secteur.

Les apprentis et stagiaires qui représentent 4.4 % des travailleurs occupés, sont en nombre élevé, en raison de la forte jeunesse de la population et d'une déperdition scolaire élevée. On note enfin 16.500 employeurs, soit une fraction dérisoire de la force de travail.

Les femmes représentent 46 % de la population totale occupée. Traditionnellement, nombre d'enquêtes en Afrique considèrent celles n'exerçant pas une profession moderne comme ménagères, ce qui a souvent conduit à une large sous-estimation de la participation féminine dans la production. Par exemple, d'après le dernier recensement démographique, la population active féminine âgée de 10 ans et plus était de 512.490 personnes pour une population féminine du même groupe d'âge de 2.268.260,

³ Il s'agit du personnel employé et rémunéré par le secteur public.

soit un taux d'activité des femmes de 22 %. L'ESP a permis une amélioration de la saisie de la participation des femmes dans la production des biens et services.

Le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage), avec 1.781.300 de travailleurs, soit 65.3 % de la population occupée, constitue de loin la branche de l'économie qui occupent le plus les Sénégalais. Le commerce vient en second rang, avec 13.8 % des actifs occupés. On notera qu'il existe presque deux fois plus de femmes que d'hommes dans cette branche de l'économie. Les services emploient 9.6 %, la mécanique 2.3 % et les transports 2.2 % des occupés. Parmi les actifs occupés, 513.100 ont déclaré exercer une activité secondaire, ce qui représente 18.7 % de la population occupée. L'activité secondaire la plus exercée est le commerce.

7. Migration

L'ESP permet d'analyser la dernière migration selon la durée, les motifs, les courants, le volume et les caractéristiques des migrants. Ces informations permettent d'examiner les migrations d'une région à l'autre, au sein d'une même région, de l'étranger au Sénégal, l'exode rural, enfin les mouvements de la zone urbaine vers la zone rurale. Puisque l'on s'intéresse à la migration dans le contexte des stratégies de survie, le phénomène n'a été saisi que pour les personnes âgées de 10 ans ou plus. En deçà de cet âge la migration est le plus souvent liée à des mouvements de famille.

Sur cette population de 4.772.400 individus, il a été dénombré 897.600 personnes dont la région de résidence au moment de l'enquête n'est pas celle où elles ont toujours résidé. Ainsi, 18.8 % de la population de cette tranche d'âge ont migré d'une région à une autre. On compte plus de femmes que d'hommes parmi les migrants. Ce pourcentage indique que les Sénégalais bougent beaucoup, cela étant sans doute facilité par le grand brassage inter-ethnique qui caractérise tout le territoire national.

Dakar constitue de loin la région qui compte le plus de personnes venant des autres régions ou de l'extérieur. Sur les 897.600 personnes qui ont émigré de l'étranger ou des autres régions du pays, 402.800, soit 45 %, s'y sont installées. Ces migrants représentent ainsi un quart de la population âgée de 10 ans et plus de la région de Dakar. Les autres régions d'accueil sont celles de Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis, Kaolack et Kolda.

Les données ont permis de tester quelques hypothèses classiques avancées dans le domaine de la migration. Premièrement, on note l'existence de courants bien établis: courant des régions vers Dakar; courant vers les régions du Sud... Ainsi, la migration n'est pas un phénomène fortuit. Deuxièmement, chaque courant crée à son tour un courant inverse, permettant ainsi de maintenir les échanges culturels entre la provenance et la destination. Troisièmement, le volume des migrants est d'autant plus élevé que les disparités

interrégionales sur le plan du développement socio-économique sont exacerbées. C'est ce qui explique les mouvements des régions vers Dakar d'une part, et ceux des pays limitrophes en direction des régions frontalières et Dakar, d'autre part. Inversement, le volume entre des zones similaires tend à être faible. Quatrièmement, la proximité favorise les migrations. Les mouvements entre Dakar et Thiès, et d'une manière plus générale, entre des régions ayant des frontières communes soutiennent cette hypothèse. Cinquièmement, le processus de migration s'accélère avec le processus de développement pour diverses raisons dont les plus importantes sont l'amélioration des moyens de communication et l'accentuation des disparités géographiques et socio-économiques. Sixièmement, la migration est sélective vis-à-vis de l'âge, du sexe du type de résidence: on noté qu'elle touche plus les jeunes, les femmes et les natifs de zones rurales. Septièmement, enfin le volume des migrations tend à augmenter avec le temps et aussi avec les difficultés socio-économiques. Il serait intéressant, à cet égard, de comparer les volumes des migrations pendant et avant l'ajustement structurel.

8. Etat sanitaire et consultations pour raison de santé

Sur les 7.306.400 personnes que compte la population totale, 1.313.500 ont déclaré avoir été malades durant les 30 jours ayant précédé l'interview, soit 18 % de l'effectif total. Du reste, cette période post-hivernale est souvent caractérisée par la recrudescence du paludisme, de la grippe et des maladies de la peau. La prévalence de la morbidité, somme toute élevée, pourrait s'expliquer en partie par la période l'enquête. On a pu observer une épidémie de gale en Septembre et Octobre dans beaucoup de quartiers des banlieues de Dakar et de villes de l'intérieur.

Le "dispensaire" et le poste de santé sont les types de services auxquels la majorité de la population a recours (415.200) lors de leur première visite. Ils sont suivis des hôpitaux et centres de santé (201.700). Puis viennent les services privés chrétiens et les ONG (64.400) et les guérisseurs et marabouts (52.500). Les médecins privés n'interviennent que pour 39.500 des cas de visites pour raison de santé.

9.1 Caractéristiques des ménages

L'échantillon de cette enquête a porté sur 9.960 ménages. Le ménage est défini comme un ensemble de personnes (a) résidant ensemble, (b) mettant en commun toutes ou partie de leurs ressources et (c) reconnaissant l'autorité d'une personne unique, le chef de ménage (CM). Le CM est donc la personne reconnue comme telle par les membres du ménage.

D'après cet échantillon, le nombre total de ménages au Sénégal est estimé à 837.400 en fin Novembre 1991. Le recensement démographique et de l'habitation de 1988 en avait dénombré 784.400.

Il y a 482.500 ménages en zone rurale et 354.900 en zone urbaine. Ainsi les ménages résidant en zone urbaine représentent 42.4 % de l'ensemble des ménages, alors que la population de la même zone représente 40.4 % de la population totale.

9.2 Taille des ménages

La taille moyenne des ménages est de 8.7 personnes. Elle n'a pas varié depuis le dernier recensement démographique. La taille médiane est de 7.1 personnes: la moitié de l'effectif des ménages a une taille inférieure ou égale à 7 personnes; l'autre moitié a une taille supérieure à 7 personnes. Cette taille, somme toute grande, s'explique, pour l'essentiel, par une fécondité élevée, avec 3.4 naissances vivantes par femme en âge de procréer ou 6.5 enfants par femme en fin de période de procréation (EDS, 1988).

9.3 Structure des ménages

D'après l'ESP, 544.300 ménages, soit 65 % du total, sont constitués d'un seul noyau: le ménage nucléaire est donc le type dominant au Sénégal. Le noyau correspond ici au couple et se rapproche plus ou moins de la famille biologique. Il est composé des parents ou de l'un des parents et de leurs descendants directs non accompagnés et de toute autre personne dépendant directement. Par extension, le mari, plusieurs épouses, et les enfants non accompagnés forment un seul noyau familial dès l'instant qu'ils font partie d'un même ménage. Le noyau est aussi appelé ménage dépendant, dans certains contextes.

Vingt deux pour cent des ménages comptent deux noyaux et environ 13 % sont composés de 3 noyaux au moins. En moyenne, un ménage est composé de 1.5 noyau. Il compte 4.2 hommes et 4.5 femmes, 1.9 enfants âgés de 0 à 5 ans, 4.2 enfants âgés de 0 à 14 ans, 4.3 adultes âgés de 15 à 64 ans, 0.3 personnes âgées de 65 ans ou plus, 1 élève ou étudiant. En moyenne, un ménage rural compte 9 personnes, dont 4.3 hommes et 4.7 femmes. En milieu urbain où la taille moyenne est de 8.3 personnes, le ménage est composé en moyenne de 4.1 hommes et 4.2 femmes. Chaque ménage urbain compte en son sein 1.7 élèves, alors que chaque ménage rural en compte 0.5.

La taille et la composition des ménages varient selon des caractéristiques de ce dernier. Les ménages sont de taille plus petite dans la région de Ziguinchor, avec 7.5 personnes. Les ménages sont en moyenne plus petits en milieu urbain qu'en milieu rural, sans doute à cause, en partie, d'une fécondité plus faible en ville. A cela s'ajoutent les contraintes de logement qui agissent comme un frein à l'expansion de la famille.

Eu égard à l'ethnie, les ménages dont les chefs sont sarakholé, mandingue-socé et wolof sont en moyenne de taille plus grande (9 à 10 personnes) que ceux dirigés par des chefs d'autres ethnies.

La taille et la structure des ménages dépendent aussi du cycle de vie de la famille, c'est-à-dire son évolution et sa restructuration perpétuelles avec le temps. Ce cycle comprend les phases suivantes:

- la formation qui débute avec le mariage et la cohabitation du couple; les ménages sont encore jeunes, de petite taille et de structure simple durant cette phase;
- l'extension qui se poursuit avec la naissance des enfants; à ce stade les CM sont plus âgés, les ménages de taille plus grande et de structure composite;
- la contraction qui a lieu avec le décès des ascendants et le départ des enfants plus âgés; durant cette phase, les ménages sont de taille réduite, mais la structure pouvant être complexe;
- enfin l'élargissement à nouveau avec le mariage des descendants.

Les ménages composés d'un seul individu comptent pour 4,4% de l'ensemble. La fréquence de ménages composés d'un seul individu augmente avec le degré d'instruction du CM, passant de 3 % lorsque le CM n'a aucune instruction à 13 % lorsque le CM a le niveau de l'enseignement supérieur. Enfin, ces ménages sont plus fréquents parmi les ménages dirigés par une femme (5 %), un CM non musulman (8 %) ou célibataire (37 %) que lorsque le CM est homme (4 %), musulman (4 %) ou non-célibataire.

Les ménages de grande taille (20 personnes ou plus) comptent pour 4 % de l'ensemble. Ils sont avant tout liés à la polygamie: 15 % des ménages de 3 épouses et 24 % des ménages de 4 épouses comptent au moins 20 personnes. Seulement 2 % des ménages avec une épouse compte au moins 20 personnes. C'est aussi parmi les Soninké (9 %), les Mandingue (8) et, dans une moindre mesure, les Wolof (6 %) que ces ménages sont les plus fréquents.

9.4 Ménages dirigés par des femmes

Un ménage sur cinq, soit 151.400 au total, a pour chef une femme⁴. Les ménages dirigés par des femmes sont plus fréquents en ville qu'en milieu rural.

La fréquence de ces ménages est le résultat d'une combinaison de phénomènes allant de pair avec la modernisation:

- augmentation du divorce;
- augmentation de la fécondité illégitime poussant les filles mères à quitter la maison paternelle pour fonder

⁴ Tout individu est membre d'un seul ménage. Du fait qu'une femme en union polygame est considérée CM lorsque son époux a passé la nuit dans le ménage de l'une des co-épouses, ce nombre vraisemblablement surestime le nombre de ménages dirigés par des femmes.

- leur propre foyer;
- polygamie et son corollaire, la différence d'âge entre époux, ce qui, en cas de décès du mari, fait des veuves les chefs de ménage;
 - amélioration du statut de la femme à travers l'accès à des emplois modernes permettant à nombre de femmes de gagner leur vie sans dépendre de l'homme et de constituer ainsi leur propre ménage...
 - diversité des règles de résidence patrilocale (quand l'épouse rejoint le mari), matrilocale (quand le mari rejoint l'épouse), néolocale (quand le couple habite un logement en dehors de celui des parents).

La composition des ménages apparaît comme très complexe, certains des facteurs socio-culturels invoqués plus haut contribuant à cette complexité. Il s'y ajoute la circulation des enfants, un phénomène très courant en Afrique de l'Ouest en général, au Sénégal en particulier.

9.5 Les Chefs de ménages (CM)

L'âge moyen des chefs de ménages est de 48.8 ans. Les CM n'ont reçu, pour la plupart, aucune instruction dans l'enseignement en Français (679.200, soit 81 %), même si un nombre élevé (435.000) ont déclaré savoir lire ou écrire dans une langue quelconque. Quelques 70.400 ont, comme niveau le plus élevé, l'école primaire, 58.400 le cycle secondaire et 29.400 le supérieur. Sur les 686.000 hommes chefs de ménages, 62 % savent lire ou écrire contre 20 % seulement des femmes.

Parmi les 837.400 chefs de ménage 706.000 (84.3 %) sont occupés, 2,2 % sont des chômeurs et le reste des inactifs (retraités ou femmes au foyer). Parmi les CM occupés, 550.800 (78 %) travaillent pour leur propre compte (indépendants), 50.400 (7 %) sont employés par la fonction publique, 87.800 (12 %) sont salariés du privé, 14.100 (2 %) sont employeurs, 1.900 aides familiaux et 500 apprentis.

10. Confort et patrimoine des ménages

La majorité (64 %) des ménages sénégalais sont propriétaires des logements qu'ils occupent. Sauf à Dakar où 43 % seulement des ménages sont propriétaires, partout ailleurs, plus de deux tiers des CM ont déclaré être propriétaires de leur logement. En milieu rural ce sont environ trois quarts des ménages qui sont propriétaires, alors qu'à peine 49 % le sont en zone urbaine. Les propriétaires sont souvent les CM sans ou avec un bas niveau d'instruction, les chefs de ménages de grande taille, les CM les plus âgés, ceux vivant dans des unions polygames et les sédentaires ruraux⁵. L'ESP n'a pas appréhendé la qualité du logement: ainsi la villa urbaine équivaut à la case rurale.

⁵ Qui ont toujours résidé en milieu rural.

Les ménages de locataires représentent 16 % de l'ensemble. On les rencontre plus en zone urbaine (40 %), notamment à Dakar (46 % des ménages) et, dans une moindre mesure, dans les régions frontalières de Tambacounda (13 %) et Ziguinchor (17 %). Ils sont plus nombreux parmi les CM ayant un niveau d'instruction élevé: 43 % des CM ayant le niveau du secondaire 1er cycle, 52 % des ménages dont le CM a le niveau du secondaire second cycle et 55 % pour ceux qui ont le niveau universitaire.

Le puits reste la première source d'alimentation en eau pour boire au Sénégal. Environ 45 % des ménages, 68 % des ménages ruraux et 13 % des ménages urbains en tirent leur eau potable. Le robinet est, par contre, la source la plus fréquente en milieu urbain (36 % des ménages). Le forage et le robinet public occupe la seconde place avec 28 % des ménages. Cette source est relativement fréquente en zone rurale où elle alimente 22 % des ménages. Environ 17 % des ménages ont un robinet intérieur qui leur est propre et 6 % ont un robinet intérieur partagé avec d'autres ménages. Les régions les moins pourvues de robinets publics ou privés ou de forages sont celles de Kolda (7 %), Ziguinchor (14 %) et Tambacounda (28 %).

Le pétrole est, de loin, le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages. Il sert à éclairer 59 % de ceux-ci au Sénégal, 80 % des ménages ruraux et 30 % des ménages urbains. En ville, 58 % des ménages utilisent l'électricité comme mode d'éclairage contre seulement 3 % en milieu rural. Les régions les moins touchées par l'électricité sont celles de Kolda (4.4), Fatick (6 %) Tambacounda et Louga (9 %). Dakar, Thiès et Saint-Louis sont les régions où l'on s'éclaire le plus à l'électricité, avec respectivement 69 %, 20 % et 19 % des ménages utilisant cette source. Quelques 8 % des ménages s'éclairent encore à l'aide du bois, en milieu rural notamment.

Le bois est le combustible le plus utilisé pour la cuisine: 61 % des ménages l'utilisent, soit 94 % des ménages ruraux et 16 % des ménages urbains. Le charbon de bois est utilisé par 46 % des ménages urbains et seulement par 3 % des ménages ruraux comme source principale. Le gaz est très peu utilisé des ruraux alors que plus d'un ménage sur trois l'utilise comme principal combustible en ville. A Dakar, il y a presque autant de ménages qui utilisent le gaz (47 %) que le charbon de bois (47 %) comme principaux combustibles de cuisine.

Le nombre de pièces à usage d'habitation et le taux d'occupation des pièces constituent des mesures de bien-être des ménages et des individus. En moyenne, un ménage dispose de 4 pièces à usage d'habitation. Cet indicateur varie selon les conditions socio-économiques du CM. En règle générale, le nombre moyen de pièces par ménage est d'autant plus élevé que la taille du ménage est grande: les ménages de 20 personnes ou plus ont en moyenne 7.5 pièces à usage d'habitation.

Environ 70 % des ménages possèdent une maison. Celle-ci peut être ou non celle occupée par le ménage au moment de l'interview. Ce chiffre est à comparer avec les 64 % de ménages qui ont

déclaré être propriétaires de leur logement. La différence pourrait indiquer que quelques propriétaires de maisons sont locataires ailleurs. En milieu rural, ce sont 80 % des ménages qui ont déclaré posséder une maison, contre 51 % en zone urbaine.

Moins du tiers des ménages possèdent une charrue. C'est dans les régions de Diourbel, de Louga et de Fatick que l'on compte le plus de ménages équipés de cet outillage.

Les calèches se retrouvent dans 20 % des ménages. C'est dans les régions de Fatick, Louga, Kaolack et Diourbel qu'on les trouve le plus souvent.

Les mobylettes sont relativement rares: quelques 2 % des ménages en sont équipés. C'est dans les régions de Tambacounda (7 %) et de Ziguinchor (5 %) qu'on en trouve le plus.

Les voitures privées sont aussi rares: à peine 4 % des ménages en possèdent. C'est à Dakar (10 %) et parmi les ménages dont le chef a le niveau de l'enseignement universitaire (36 %) que l'on compte le plus ce bien.

Le téléviseur est présent dans 16 % des ménages du Sénégal et dans 41 % des ménages dans la région de Dakar. Les régions de Kolda (2 %) et Tambacounda (3 %) sont celles où il est le plus rare.

Le réfrigérateur ou le congélateur se rencontre dans un ménage sur 10 sur l'ensemble du territoire, dans 28 % des ménages dakarois et dans plus de trois quarts de ménages dont le chef a un niveau d'instruction universitaire. L'écart entre le milieu urbain (23 %) et le milieu rural (0.8 %) est très net.

La cuisinière est très peu fréquente dans les ménages au Sénégal: seulement 3 % de ces derniers en sont équipés. C'est toujours parmi les ménages résidant à Dakar et les ménages dont le chef a un niveau universitaire que l'on retrouve le plus cette ustensile.

11. Etat nutritionnel des enfants

Environ 3.000 enfants âgés de 6 à 59 mois ont été pesés et mesurés durant la collecte. La prévalence du retard de croissance est élevée puisque la moyenne nationale est de 29.1, soit 30.2 % chez les garçons et 28.0 % chez les filles. La prévalence du retard pondéral est aussi élevée, touchant 21.6 % des enfants, 22.0 % des garçons et 21.2 % des filles. Ces prévalences élevées coexistent avec une émaciation (poids pour taille) pourtant faible qui n'atteint que 5.5 % des enfants, 6.5 % des garçons et 4.5 % des filles.

12. Dépenses

Les dépenses ont été divisées en deux grandes catégories: les dépenses de consommation alimentaire et les autres dépenses.

Les dépenses de consommation comprennent 16 postes; les autres dépenses comprennent 24 postes. La période de référence de ces dépenses est le dernier mois ayant précédé le passage de l'enquêteur dans le ménage à l'exception des dépenses d'éducation qui, elles, portent sur l'année scolaire écoulée. Nous examinerons tour à tour les dépenses de santé, les dépenses scolaires, les dépenses de consommation alimentaire et les autres dépenses.

12.1 Dépense de santé

Les dépenses moyennes de santé au cours du dernier mois s'établissent à 70,6 francs par individu pour les visites et à 329,5 pour les médicaments. Ces dépenses sont plus élevées parmi les enfants et les personnes âgées. Leur allure selon l'âge est similaire à l'allure des taux de morbidité et de mortalité par âge.

Lorsqu'elles sont extrapolées à l'ensemble de la population, ces dépenses montent à 516 millions de francs pour les visites et à 2.407 millions de francs pour les médicaments. Cela fait 6 milliards de francs de visite et 29 milliards de francs de médicaments, soit 35 milliards de dépenses de santé qui seraient ainsi effectuées au cours de l'année 91 par les ménages au Sénégal si ces dépenses étaient uniformément réparties à travers les 12 mois de l'année.

12.2 Dépenses d'éducation

Le montant des dépenses scolaires moyennes annuelles par ménage est de 13.622 francs. Il est de 2.037 francs en milieu rural et de 29.369 francs en zone urbaine. Les variations régionales sont aussi très marquées. Dans la zone urbaine de Dakar, chaque ménage dépense annuellement, en moyenne 42.326 francs. Cette dépense monte à peine à 7.378 francs en zone urbaine dans la région de Tambacounda. Entre ces deux extrêmes, se situent les régions de Ziguinchor (18.155) de Thiès (17.663) de Saint-louis (14.098) de kaolack (13.226) de Diourbel (11.171) de Fatick (9.480) de Louga (8.542) et Kolda 8.501). Les régions où les dépenses en zone urbaine sont plus élevées sont aussi celles où la scolarisation est la plus élevée (Dakar et Ziguinchor notamment). Les différences régionales de scolarisation expliquent donc, en partie, les différences régionales observées dans les dépenses scolaires.

Lorsqu'on calcule ces montants par élève-étudiant, on dépense en moyenne pour chaque élève 26.062⁶ francs dans la zone urbaine de Dakar. Mais c'est dans la région de Kolda que l'on enregistre la dépense par élève la plus faible (3.454 francs).

⁶ Ce montant est surestimé si l'on tient compte de fait que les élèves et étudiants vivant en dehors des ménages ordinaires n'ont pas été dénombrés.

Au total, le montant dépensé par les ménages dans l'éducation de leurs enfants est estimé à 11,4 milliards au cours de l'année scolaire 1990-91. La part revenant au milieu urbain est prépondérante, alors qu'à peine 1 milliard de francs sont dépensés par les ménages ruraux. Un peu plus de 72 % de ce montant est dépensé par les ménages résidant à Dakar.

12.3 Autres dépenses

Il s'agit de toutes celles qui n'entrent pas dans la catégorie des dépenses de consommation alimentaire. Elles couvrent des postes tels que l'eau, l'électricité, le charbon, le téléphone, le loyer, les transferts au profit d'autres ménages, l'habillement, le transport, l'entretien de l'habitation, etc... En moyenne, un ménage a engagé 36.150 francs de telles dépenses au cours du mois ayant précédé le passage de l'enquêteur. Il est intéressant de noter les énormes variations de ces dépenses mensuelles en fonction du milieu de résidence. Ainsi, en milieu urbain, elles montent à 66.643 francs, alors qu'elles ne sont que de 13.716 francs en milieu rural. Au total 30 milliards 272 millions de CFA sont dépensés mensuellement, dont environ 23 milliards 655 millions en milieu urbain et 6 milliards 617 millions en milieu rural. La zone rurale représente environ 22 % de ce total, poids de loin inférieur à celui de Dakar qui compte pour 52,8 % des dépenses de non consommation.

13. Revenus

Il s'agit de revenus monétaires, l'auto-fourniture et l'autoconsommation des biens et des services n'ayant pas été évaluées pour des raisons liées à la méthodologie de l'étude. A cela s'ajoutent d'autres difficultés de saisie des revenus dont les principales sont les suivantes:

- omissions plus fréquentes voire mauvaise connaissance des revenus non salariaux quelle que soit leur nature; c'est le cas des revenus occasionnels (primes, rappels, transferts...), des revenus accessoires provenant des activités secondaires ou des revenus provenant des membres plus ou moins indépendants dans le ménage (fils âgés);

- désir de paraître ou de ne pas paraître très riche. Il n'est pas exclu que des omissions différentielles selon le niveau de revenu affectent la hiérarchisation des ménages.

- ambiguïté même de la définition des revenus, dans bien des cas.

Les revenus ont été subdivisés en quatre grandes sources: les revenus tirés de la vente directe des produits agricoles ou assimilés, les revenus tirés des entreprises familiales et activités non agricoles, les salaires et revenus non agricoles et enfin les transferts et prestations au profit du ménage. Les trois premières sources forment le revenu primaire, c'est-à-dire le revenu reçu en contrepartie de la fourniture d'un facteur de

production. La période de référence est les 12 derniers mois.

Le revenu monétaire annuel par ménage est de 789.400 francs pour l'ensemble du Sénégal, de 392.800 francs pour la zone rurale et de 1.328.500 francs pour la zone urbaine. Cet écart énorme entre les deux zones de résidence est dû en partie au fait que l'autoconsommation, bien plus importante en milieu rural, n'a pas été évaluée. Le revenu varie avec les caractéristiques du CM. Comme on s'y attend, il est beaucoup plus élevé à Dakar (1.639.900 francs) que dans toutes les autres régions. Il est plus bas dans les régions de Fatick (312.900), Kolda (365.800) et Ziguinchor (431.800).

Le revenu moyen annuel des ménages dirigés par les hommes est de 819.200 francs. Il est 1.25 fois plus grand que celui des ménages dirigés par les femmes (654.300). En plus de la zone de résidence et du sexe du CM, le niveau d'instruction constitue un des déterminants les plus importants du revenu: ainsi, alors que le revenu moyen annuel des ménages dirigés par un chef sans instruction est de 565.000 francs, le revenu des ménages dirigés par un chef ayant un niveau d'instruction universitaire s'élève à 3.629.700 francs annuellement.

On notera également, toutes choses égales par ailleurs, que le revenu augmente avec la taille du ménage: il est de 724.000 francs pour les ménages de moins de 5 personnes et de 1.296.600 pour les ménages de 20 personnes ou plus.

Le revenu monétaire moyen annuel par tête d'habitant est de 138.400 francs. Il est de 585.200 francs en milieu urbain et 56.735 francs en milieu rural, soit un peu moins du dixième de celui observé en ville. Cette différence n'est pas seulement due au fait que les revenus monétaires sont toujours plus élevés en milieu urbain. Elle est aussi le reflet de la différence de taille entre ménages urbains et ménages ruraux.

14.1 Classement des ménages urbains selon le revenu par ménage

Limitons nous d'abord aux ménages urbains, ignorant ainsi l'autoconsommation. Une première tentative consiste à classer ces ménages en fonction de leur quintile de revenus. Pour ce faire, les ménages sont ordonnés en fonction de leur revenu total. Ensuite on constitue un premier groupe de ménages comprenant les 20 % premiers d'entre eux ayant les revenus les plus faibles; c'est le premier quintile. Ce groupe correspond aux ménages ayant un revenu annuel égal au plus à 342.000 francs. Le second quintile est dans la tranche de revenu 342.001 à 655.000 francs, le troisième quintile regroupe les ménages dont le revenu annuel se situe entre 655.001 et 1.080.000 francs; le quatrième va de 1.081.001 à 1.872.000 francs. Le cinquième et dernier quintile comprend les 20% de ménages qui ont les revenus les plus élevés, supérieurs à 1.872.000 francs. Dans chacun des cinq quintiles ont été calculés les pourcentages de ménages possédant certains biens liés au niveau de vie: climatiseur, téléphone, réfrigérateur, véhicule, téléviseur, cuisinière, éclairage à l'électricité et utilisation du gaz comme combustible principal

ainsi que le revenu moyen. L'idée qui sous-tend ce classement est que la possession de ces biens, dont l'observation sur les terrain est relativement facile, est fortement corrélée avec le niveau de vie. Si le revenu total par ménage peut servir à la hiérarchisation, on s'attend alors à ce que le pourcentage de ménages possédant ces biens augmente avec le quintile de revenu de ménage.

Le pourcentage des ménages qui disposent d'un robinet intérieur à leur usage exclusif augmente avec le quintile: 15 % de ménages dans le premier quintile en sont pourvus contre 67 % dans le 5^{ème} et dernier quintile. La progression de ce pourcentage d'un quintile à l'autre est toujours croissante et s'accélère entre le 4^{ème} quintile (45 %) et le dernier quintile (67 %).

Plus grand est le quintile, plus grand est le pourcentage de ménages utilisant l'électricité comme mode d'éclairage et le gaz comme principal combustible de cuisine. Ainsi, ce sont 27 % des ménages urbains dans le 1^{er} quintile et 90 % des ménages dans le dernier quintile qui s'éclairent à l'électricité. Pour le gaz on passe de 14 % des ménages qui l'utilisent dans le premier quintile à 56 % dans le dernier.

On retrouve plus fréquemment les biens de luxe dans les ménages appartenant aux quintiles supérieurs. Il s'agit de la voiture privée (30 %), du téléviseur (74 %), du réfrigérateur ou congélateur (61 %), de la cuisinière (76 %), du climatiseur (10 %) et du téléphone (24 %). D'une manière générale, le dernier quintile se détache nettement des quatre autres, avec plus de ménages de ce groupe qui disposent de ces biens.

Même si la présence des biens de luxe est plus élevée dans le dernier quintile, on note pourtant qu'une fraction non négligeable des ménages de ce quintile supérieur ne dispose pas des éléments de confort. La raison est que le revenu par ménage augmente avec la taille du ménage, ce qui place majoritairement des ménages de grande taille dans les quintiles supérieurs alors qu'en réalité ces derniers ne jouissent pas d'assez de confort. Le classement des ménages selon le revenu par tête d'habitant permet de corriger cet effet lié à la taille du ménage.

14.2 Classement des ménages urbains selon le revenu par tête d'habitant

Nous procédons de la même manière que pour le revenu par ménage, à la seule différence que les quintiles de revenu par personne sont définis par rapport au revenu moyen du ménage par membre. Ce revenu est obtenu en divisant le revenu total du ménage par la taille de celui-ci⁷. Les ménages sont ensuite ordonnés de manière croissante selon le revenu de ménage par personne. Les premiers 20 % des ménages qui ont le revenu par personne le plus bas forment le premier quintile. Les derniers

⁷ A ne pas confondre avec le revenu par personne qui serait le rapport du revenu total à la population totale.

20 % de ménages qui ont le revenu par personne le plus élevé forment le cinquième et dernier quintile. Les revenus moyens de ménage par personne sont respectivement de 31.189 F, 70.899F, 117.072F, 207.099F et 836.3842F dans les premier, second, troisième quatrième et cinquième quintiles.

Si on met de côté le statut d'occupant dont on note une faible relation avec le niveau de vie, on observe tout d'abord une présence plus élevée des biens de confort dans les quintiles inférieurs dans ce classement que dans celui basé sur le revenu par ménage. Par exemple, 23 % des ménages sont équipés d'un robinet intérieur dans le premier quintile de revenu par personne, alors que seulement 15 % le sont dans le même quintile de revenu par ménage. De la même manière, 14 % des ménages du premier quintile selon le revenu par personne sont équipés de téléviseurs contre seulement 8 % des ménages du même quintile dans le premier classement.

A l'inverse, la présence des éléments de confort est plus réduite dans les quintiles supérieurs de ce classement que dans les mêmes quintiles du classement précédent. Ainsi, 19 % des ménages du dernier quintile ont un téléphone si on considère le second classement, contre 24 % si on considère le premier. Comment alors expliquer ces variations?

On notera tout d'abord que les ménages composés d'un seul individu et ceux de taille plus petite sont avantagés par le classement selon le quintile de revenu par personne. Ces ménages se déplacent en majorité vers des quintiles supérieurs. Toutefois, ils ne sont pas pour autant équipés de biens de confort. C'est ce qui explique la faible présence de ces biens dans le second classement parmi les ménages de quintile supérieur. Les ménages les plus grands de taille baissent de quintile parce que le revenu n'augmente pas linéairement avec la taille du ménage. Néanmoins, ces ménages jouissent en majorité des biens de confort. Ainsi, bien que tels ménages se déplacent vers les quintiles inférieurs dans ce classement, on note une présence plus forte de biens de confort parmi eux.

Mais la hiérarchisation ci-dessus suppose des données sur le revenu de bonne qualité. Or l'une des faiblesses de la méthodologie de cette enquête est que seuls les revenus monétaires, à l'exclusion de l'auto-fourriture et de l'autoconsommation, ont été collectés. En nous en tenant à la zone urbaine où l'autoconsommation est faible, le recours au revenu comme critère de classement des ménages est acceptable. On pourrait toutefois tester avec plus de détail les associations suivantes entre le niveau de vie certaines caractéristiques des ménages:

1. Dans quelle mesure les femmes, les enfants et les personnes âgées sont ils plus représentés dans les groupes socio-économiques les plus défavorisés? On pourrait, pour tester cette hypothèse, examiner les % de femmes, d'enfants et de personnes âgées dans chaque quintile. Si elle est vraie, alors ces % seraient plus élevés dans les quintiles de revenus les plus bas.

2. Les variations de taux de dépendance économique (rapport de l'effectif des enfants de moins de 15 ans et des vieillards de 65 ans et plus à celui des personnes âgées de 15 à 64 ans) et le niveau de vie: on avance souvent que les

3. La prévalence de la malnutrition des enfants selon les quintiles de revenu. La malnutrition est liée, entre autres, au rang de naissance (facteur biologique) et au nombre d'enfants à bas âge dans le ménage (facteur socio-économique). Le premier facteur capture les effets biologiques notamment ceux de l'intervalle intergénéral; le second facteur est, en partie, le reflet d'une contamination plus facile des maladies infantiles parmi les ménages ayant plus d'enfants à bas.

4. Les différences de niveau de scolarisation selon les quintiles de revenus; toute chose égale par ailleurs, on s'attend à une scolarisation plus faible parmi les groupes socio-économiques appartenant aux quintiles les plus bas. Il ne s'agit là que d'hypothèses qui pourraient être testées à l'occasion des analyses approfondies.

CONCLUSION

1. Eu égard à son premier objectif, L'ESP a permis d'élaborer une variété d'indicateurs sur les conditions de vie des populations. Nombre d'entre eux ont été analysés dans ce rapport préliminaire. Il est intéressant de noter la grande variation de ces derniers en fonction des caractéristiques socio-économiques des populations. Ceci constitue une première indication empirique de l'existence et de la diversité des catégories socio-économiques. Parmi les facteurs de variation, on note les variables géographiques (région et nature du lieu de résidence), les caractéristiques socio-démographiques (taille et composition du ménage, sexe, âge et situation matrimoniale de CM et des membres de ménages) et les caractéristiques socio-économiques (niveau d'instruction, état de santé, accès aux services de base, situation dans l'emploi, profession exercée, revenu, dépenses...). Pour certains de ces facteurs les variations sont si grandes que les moyennes nationales ont très peu de sens. Ce résultat implique qu'un échantillon national d'une enquête de ce genre doit être suffisamment grand pour pouvoir saisir ces variations.

2. La réalisation du second objectif, l'identification des groupes cibles, suppose avant tout une approche qui puisse permettre d'identifier les groupes socio-économiques et analyser l'ampleur des inégalités et des différences entre eux. Un travail analytique et méthodologique a été ébauché dans le rapport préliminaire et sera poursuivi en détails avec les analyses thématiques approfondies. Vingt thèmes d'analyse ont été identifiés.

3. Il est encore prématuré de parler du troisième objectif, c'est-à-dire les implications programmatiques des conclusions de cette recherche, avant les analyses appropriées. Néanmoins, on peut déjà dégager certaines grandes idées.

a. Les variations les plus notables parmi les indicateurs de niveau de vie relatifs à l'éducation, la santé, l'état nutritionnel, les dépenses, les revenus, et la présence d'éléments de confort existent entre la zone urbaine et la zone rurale, avec bien sûr l'avantage à la zone urbaine. C'est moins l'existence que l'ampleur de ces différences qui choque.

b. La région constitue aussi un autre facteur de différenciation de niveau de vie. Dakar, sur presque toutes les dimensions du niveau de vie, se détache nettement des autres régions. Les régions de Thiès et Saint-Louis occupent la seconde position. A l'inverse, celles de Tambacounda, de Kolda et de Fatick sont celles où ce niveau est le plus bas. Mais cette conclusion doit être nuancée. Du fait du caractère pluridimensionnel du niveau de vie, certaines régions accusent un retard sur des aspects tout en étant bien placées pour d'autres. Il en est ainsi de la région de Saint-Louis où on note un niveau de dépenses et de revenu relativement élevé alors que la présence de biens de confort n'y est pas pour autant aussi marquée. Il en est de même de la région de Ziguinchor où les niveaux de scolarisation et d'alphabétisation semblent être en discordance avec le faible niveau des dépenses, des revenus et des équipements de ménage.

c. Les facteurs démographiques, notamment la taille du ménage, constituent un déterminant important du niveau de vie.

les ménages de taille plus petite. Cette relation entre les aspects démographiques et le bien être du ménage reste encore peu explorée.

d. Le niveau d'éducation du CM est parmi les facteurs qui déterminent le plus le niveau de vie.

4. La comparaison de ces données avec d'autres sources indique que celles de l'ESP sont tout aussi de bonne qualité que celles que l'on trouve ailleurs dans le même domaine. Ceci ne doit pas néanmoins nous faire oublier certaines limites inhérentes à la méthodologie de l'ESP en regard de ses objectifs. Tout d'abord, une enquête à passage unique comme celle-ci n'est pas suffisamment spécialisée pour permettre une saisie correcte des revenus, surtout lorsque la période de référence est longue (en l'occurrence un an). Qui plus est, l'exclusion de l'auto-production et de l'auto-consommation des revenus et des dépenses dans un contexte où nombre de familles n'ont pas suffisamment de revenus en espèces pour accéder au modèle d'origine urbaine de consommation, peut poser des difficultés d'ordre analytique. Enfin, il convient de mentionner que la méthodologie de l'ESP ne permet pas de faire la différence entre les effets sociaux des politiques d'ajustement structurel et ceux de la pauvreté chronique sur les conditions de vie des ménages et des individus. Cependant, si une telle enquête est répétée à intervalles réguliers, elle devient un outil de suivi des conditions de vie des ménages et d'évaluation des effets et des performances des politiques de d'ajustement, de développement.

